

Zones réglementées du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de LOIRE AVAL VILLEREST NORD (Briennon, Pouilly-s-Charlieu, St-Nizier-s-Charlieu, St-Pierre-la-Noaille) - Loire

[Métadonnées](#)

[Métadonnées \(XML\)](#)

[Télécharger](#)

Titre	Zones réglementées du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de LOIRE AVAL VILLEREST NORD (Briennon, Pouilly-s-Charlieu, St-Nizier-s-Charlieu, St-Pierre-la-Noaille) - Loire
Date	2017-10-30T15:25:34
Type de date	Révision

Résumé	<p>Les plans de prévention des risques (PPR) constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques. Leur objectif est le contrôle du développement dans les zones exposées à un risque.</p> <p>L'élaboration d'un plan de prévention des risques génère une série de données géographiques organisée en plusieurs jeux de données dont un jeu de données géographiques des zones réglementées du plan une fois approuvé . Les règlements des PPR distinguent généralement les « zones d'interdiction de construire », dites « zones rouges », lorsque le niveau d'aléa est fort et que la règle générale est l'interdiction de construire ; les « zones soumises à prescriptions », dites « zones bleues » lorsque le niveau d'aléa est moyen et que les projets sont soumis à des prescriptions adaptées au type d'enjeu et les zones non directement exposées aux risques mais soumises à interdictions ou prescriptions ;</p> <ul style="list-style-type: none">- zones d'aléa représentées sur la carte des aléas ayant servi à l'analyse du risque par croisement avec les enjeux, précisant pour chaque zone le niveau des aléas auxquels elle est exposée ;- enjeux qui sont les personnes, biens, activités et éléments de patrimoine culturel ou environnemental menacés par un aléa et susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci ;- origines du risque c'est-à-dire l'entité du monde réel qui, par sa présence, représente un risque potentiel. Cette entité peut être caractérisée par un nom, une référence à un objet externe ou un objet géographique localisant l'entité réelle à l'origine du risque. <p>Chaque élément d'une même série de données PPRN est lié par l'identifiant GASPARD de format « ddd[PREF][DDT][DDTM][DREAL]AAAANNNN » (AAAA et NNNN correspondent à l'année de référence et au numéro d'ordre de la procédure PPR associée dans GASPARD) à un seul objet.</p>
--------	---

Code	https://www.datarara.gouv.fr/geonetwork/srv/a6ca5843-d2e4-4209-b9fd-54451b197109
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8
Type de ressource	Jeu de données

Ressource en ligne

Adresse Internet	https://catalogue.datarara.gouv.fr/geosource/panierDownloadFrontalParametrage?LAYERIDTS=8378
Protocole	WWW:DOWNLOAD-1.0-http--download
Adresse Internet	https://carto.datarara.gouv.fr/cgi-bin/mapservwfs?
Protocole	OGC:WFS-1.0.0-http-get-capabilities
Adresse Internet	https://catalogue.datarara.gouv.fr/rss/atomfeed/atomdataset/a6ca5843-d2e4-4209-b9fd-54451b197109

Protocole	WWW:LINK-1.0-http--link
-----------	-------------------------

Contact pour la ressource

Nom de la personne	Cellule Risques
Nom de l'organisation	DDT Loire
Rôle	Propriétaire
Catégorie ISO	Planification/Cadastre

Mot Clé

Mot Clé	risque
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	Loire
Type de mot clé	Localisation
Mot Clé	Usage des sols
Mot Clé	Zones à risque naturel
Type de mot clé	Thème
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	données ouvertes
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	Grand public
Mot Clé	Zonages risque naturel
Mot Clé	DDT Loire
Mot Clé	Spécification nationale
Type de mot clé	Thème

Etendue

Description	Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes (Région Auvergne-Rhône-Alpes)
-------------	---

Emprise géographique

Ouest	7.234
Est	3.223
Sud	43.836
Nord	46.688

Résolution spatiale

Dénominateur de l'échelle	5000
---------------------------	------

Généalogie

Généralités sur la provenance	<ul style="list-style-type: none"> - La publication du standard est intervenue après l'adoption de la procédure PPR. Le maître d'oeuvre responsable de la gestion du PPR a décidé de reprendre le dossier pour produire les données au format COVADIS. Cette production peut comporter de la reprise de données géographiques pré-existantes comme une part de numérisation. - Echelle cartographique de saisie: du 1/2000ème au 1/10000ème - Patrimoine de données des unités en charge des risques constitué des dossiers des PPR prescrits ou approuvés par le préfet
-------------------------------	---

Contraintes sur la ressource

Limitation d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions concernant les services ministériels: les données relatives aux plans de prévention des risques naturels étant concernées par l'annexe III de la directive INSPIRE (thème 12 : « Zones de risque naturel », thème 4 : « Usage des sols ») leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire. Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur suivantes:
--------------------------	---

"Source : DDT 42 (Direction Départementale des Territoires de la Loire) (Direction Départementale des Territoires de la Loire)"
- Conditions concernant le public:
Les données relatives aux plans de prévention des risques sont réutilisables sans restriction par le public.
Toute production issue d'une utilisation de ces données devra mentionner les mentions légales imposées par le producteur suivantes:
"Source : DDT 42 (Direction Départementale des Territoires de la Loire) (Direction Départementale des Territoires de la Loire)"

Restrictions de manipulation	Non classifié
------------------------------	---------------

Identifiant de la fiche	a6ca5843-d2e4-4209-b9fd-54451b197109
-------------------------	--------------------------------------

Langue	fre
--------	-----

Jeu de caractères	Utf8
-------------------	------

Contact

Nom de la personne	cellule Mission d'Information Géographique
--------------------	--

Nom de l'organisation	DDT 42 (Direction Départementale des Territoires de la Loire) (Direction Départementale des Territoires de la Loire)
-----------------------	--

Rôle	Point de contact
------	------------------

Date des métadonnées	2017-10-30T15:25:34
----------------------	---------------------